

DEMARCHES D'URBANISME EN LIGNE

Où déposer mon dossier en ligne ?

- Sur le « **Guichet unique** » accessible sur le site internet
<https://www.grand-dole.fr/autorisations-urbanisme/>

Comment procéder ?

- Renseignez-vous en mairie sur le type de dossier à déposer pour vos travaux (DP, PC...) ou sur
<https://www.grand-dole.fr/autorisations-urbanisme/>
- Préparez les différents documents à joindre (plan de situation, plan masse, photographies, etc.)
1 document = 1 fichier
- Créez votre compte personnel sur le « **Guichet unique** » et saisissez votre dossier

Besoin d'aide ? demat.urba@grand-dole.fr ou 03 84 79 79 46

